Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20230317-DM20230316_24-DE Date de télétransmission: 17/03/2023 Date de réception préfecture: 17/03/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Denis HAMEAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Monsieur Laurent GOBET Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Jean-Michel **VERPILLOT** Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Jacques CARRELET **DE LOISY** Monsieur Didier RELOT Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Monique BAYARD Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Madame Nadjoua BELHADEF Madame Océane CHARRET-**GODARD**

Monsieur Guillaume RUET

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre **PRIBETICH**

Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-

SAVINA

DM20230316 24 N°24 - 1/2

OBJET: DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC Dijon - Restructuration du Centre Dauphine - Acquisition d'emprises

Il est rappelé que par délibération du Bureau métropolitain en date du 30 juin 2021, Dijon métropole a notamment décidé d'acquérir les emprises qui correspondront au nouvel alignement de la rue Dauphine, dans le cadre de l'opération de restructuration et de reconfiguration du Centre Dauphine. Il a ainsi été décidé l'acquisition d'une emprise de l'ordre de 370 m², moyennant le montant symbolique d'un euro.

Il est proposé de rapporter partiellement la délibération précitée, afin de réduire l'emprise à acquérir, compte tenu de la modification sollicitée concernant la cour Sud et ses modalités d'accès.

Il est en conséquence proposé d'acquérir une emprise de l'ordre de 350 m², étant rappelé que les servitudes et contraintes liées à la sortie de secours du parking public dans la cour Sud sont inchangées.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- de rapporter partiellement la délibération du Bureau métropolitain du 30 juin 2021, en ce qui concerne les emprises qui constitueront le nouvel alignement de la rue Dauphine, en considération de la modification sollicitée concernant la cour Sud et ses modalités d'accès et d'acquérir en conséquence une emprise d'une superficie de l'ordre de 350 m², cadastrée section BP n°401 et BP nos384 et 407 pour les volumes 22 et 203 ;
- de dire que l'ensemble des autres dispositions de la délibération précitée demeure inchangé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Scrutin Pour: 40 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 4 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230316 24 N°24 - 2/2